



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le lundi **15 janvier 2024** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

2024-01-01

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers/conseillères, au directeur général et greffier ainsi qu'aux citoyens présents.

2024-01-02

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2024-01-03

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - ✓ Association pulmonaire du Québec (radon)
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 à 19 h sur la présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2022
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 à 20 h (budget 2024)
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 à 20 h 30 (Adoption du Règlement 2023-533 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2024)
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget mensuel – décembre 2023
7. Affaires des contribuables
8. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2024-537 afin de mettre à jour la rémunération des élus et élus de la ville de Paspébiac

9. Avis de motion – Demande de modification de zonage dans la zone 268-M
10. Autorisation à enchérir lors de la vente d'immeubles pour taxes municipales – MRC de Bonaventure
11. Nomination au poste d'opérateur engins de chantier sur appel
12. Ouverture de 2 postes à l'interne – Journaliers saisonniers (été)
13. Autorisation pour la dépense d'honoraire professionnel - Abri à sel de voirie Tetrattech 14,040\$
14. Permission de voirie 2024 – MTQ
15. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien des routes locales 2023
16. Adjudication de contrat - Services architecture Esquisses Monticoles
17. Adjudication de contrat – Appel d'offres sur invitation – Cabines de plage – 7 plateformes avec supports ajustables et système de manutention en acier
18. Rapports des membres du Conseil municipal
19. Affaires nouvelles
20. Période de questions
21. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- ✓ Association pulmonaire du Québec (radon) sera déposé sur le site internet de la Ville

2024-01-04

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 à 19 h sur la présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2022
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 à 20 h (budget 2024)
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 à 20 h 30 (Adoption du Règlement 2023-533 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2024)

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2024-01-05

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de décembre 2023 d'un montant de **272 931.58\$** soient approuvés pour paiement.

Monsieur le maire énumère les principaux paiements du mois.

2024-01-06

6.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – DÉCEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 décembre 2023 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES (DÉBUT : 19 H 10)

2024-01-07

8. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-537 AFIN DE METTRE À JOUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUES ET ÉLUS DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

Madame Marie-Andrée Côté, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2024-537 sur la rémunération des élues et élus de la Ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence :

- D'abroger le Règlement 2022-515 ayant pour objet d'actualiser la rémunération des membres du présent conseil municipal et ce, jusqu'à la fin de leur mandat en 2025.

2024-01-08

9. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-538 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325 – AJOUT DE LA CLASSE D'USAGE 32 (STATIONNEMENT) DANS LA ZONE 268-M

Madame Nancy Anglehart, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2024-538 modifiant le Règlement 2009-325 sera adopté.

Ce règlement a pour objets et conséquences d'ajouter la classe d'usage 32 « Stationnement » du groupe d'usage « Transports et services publics » dans la zone 268-M tout en respectant la section 20 du Règlement de zonage 2009-325 de la Ville.

2024-01-09

10. AUTORISATION À ENCHÉRIR LORS DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES – MRC DE BONAVENTURE

ATTENDU QUE selon l'article 536 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

ATTENDU QUE selon le deuxième alinéa du même article, l'enchère de la municipalité ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure organise une vente d'immeubles aux enchères publiques pour défaut de paiement de taxes **le jeudi 11 avril 2024**;

ATTENDU QUE madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière a été mandatée à représenter la ville de Paspébiac et à enchérir en son nom lors de la vente pour taxes municipales par voie de cette présente résolution;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier de la ville de Paspébiac, pourra agir comme représentant de Paspébiac advenant l'absence de madame Annie Chapados;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière, ou en son absence monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier à représenter la ville de Paspébiac et à enchérir en son nom lors de la vente pour taxes municipales du **jeudi 11 avril 2024** à la MRC de Bonaventure.

2024-01-10

11. NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR ENGINS DE CHANTIER SUR APPEL

CONSIDÉRANT l'ouverture interne/externe de poste d'opérateur d'engins de chantier sur appel pour la période hivernale à la suite de l'affichage n° 2023-11-28-001 dont la date butoir était le jeudi 7 décembre 2023 à 16 h 30 pour postuler;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu prolongation d'affichage n° 2023-12-11-001 dont la date butoir pour postuler était le 21 décembre 2023 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT QUE trois candidats ont manifesté leur intérêt au poste à pourvoir;

CONSIDÉRANT QU'une candidature s'est démarquée parmi les candidatures reçues soit celle de monsieur Mario Dubé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER monsieur Mario Dubé à titre d'opérateur d'engins de chantier sur appel pour la période hivernale.

2024-01-11

12. OUVERTURE DE 2 POSTES À L'INTERNE – JOURNALIERS SAISONNIERS (ÉTÉ)

CONSIDÉRANT les besoins en effectifs durant la période estivale afin d'assurer le maintien des services aux travaux publics pour l'ensemble de la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la direction générale à procéder à l'ouverture de deux (2) postes à l'interne de journaliers saisonniers pour la période estivale.

2024-01-12

13. AUTORISATION POUR LA DÉPENSE D'HONORAIRE PROFESSIONNEL – ABRI À SEL DE VOIRIE TETRATECH 14 040 \$

ATTENDU QUE la Ville désire apporter une solution concrète afin de minimiser les impacts environnementaux liés à l'utilisation de déglacant et abrasifs de voirie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER une dépense d'honoraire professionnel de **14 040 \$ taxes en sus** avec la firme Tetrattech Inc. pour un abri à sel de voirie et de mandater la direction générale à faire le suivi dans ce dossier avec ladite firme.

2024-01-13

14. PERMISSION DE VOIRIE 2024 – MTQ

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s’engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage à respecter les différentes normes en signalisation routière lors de travaux en référence au Tome V – Signalisation routière;

ATTENDU QUE la municipalité s’engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la municipalité s’engage également à demander, chaque fois qu’il sera nécessaire, le permis requis;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE la municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie au cours de l’année 2024, et

QU’elle autorise monsieur Daniel Langlois, directeur général ou Monsieur Marc Loisel, maire à signer les permis.

2024-01-14

15. PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES 2023

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de **165 412 \$** pour l’entretien des routes locales pour l’année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de **madame Nancy Anglehart, conseillère**, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Paspébiac informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

2024-01-15

16. ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICES ARCHITECTURE ESQUISSES MONTICOLES

ATTENDU l’appel d’offres sur invitation auprès de trois (3) firmes pour la réalisation d’esquisses en lien avec le projet du Centre de plein air Les Monticoles;

ATTENDU QUE deux (2) firmes en architecture ont manifesté leur intérêt dans ce projet dont :

- Atelier Balsa, architectes inc. pour un montant de 36 539.06 \$ taxes incluses;
- Mathieu Fleury, architecte inc. pour un montant de 26 444.25 \$ taxes incluses;
- Pierre Bourdages, architecte (aucune soumission déposée);

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions reçues sont conformes aux exigences de l’appel d’offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADJUGER le contrat pour esquisses au service en architecture pour le projet du Centre de plein air Les Monticoles à **Mathieu Fleury, architecte Inc.** d’un montant de **26 444.25\$ taxes incluses.**

2024-01-16

17. ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES SUR INVITATION – CABINES DE PLAGE – 7 PLATEFORMES AVEC SUPPORTS AJUSTABLES ET SYSTÈME DE MANUTENTION EN ACIER

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure et DEC Canada soutiennent financièrement le projet « Cabines de plage » et que le soutien financier desdits organismes peut atteindre la somme maximale de 170 000 \$ ou 90% de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu confirmation de dépôt d’appel d’offres sur invitation par 2 entreprises régionales dont :

- FABRI-TECH pour un montant de 53 142 \$ taxes en sus;
- SOUDURE JONES INC. pour un montant total de 38 897,61 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADJUGER le contrat par appel d’offres sur invitation pour 7 structures et 1 système de manutention en acier à « **SOUDURE JONES INC.** » pour un montant de **38 897,61 \$ taxes en sus.**

18. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Chaque membre du Conseil dépose son rapport séance tenante.

19. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS (DÉBUT : 20 H)

2024-01-17

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 08.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier